



Le label
du chauffage
au bois

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 22 décembre 2015

FLAMME VERTE : PROFITER DE LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE POUR CHOISIR LE CHAUFFAGE AU BOIS...

La baisse spectaculaire et conjoncturelle des prix du pétrole va permettre aux Français de bénéficier d'un pouvoir achat amélioré, en particulier pour ceux qui se déplacent en voiture et se chauffent au fuel. Pour ces derniers, la clémence des températures favorise encore la baisse des factures de combustible. Une belle occasion à saisir pour investir dans le chauffage au bois d'autant que le bois énergie demeure une solution économique pour se chauffer et que les pouvoirs publics ont confirmé dans la dernière loi de finances leur soutien aux énergies renouvelables avec un crédit d'impôts de 30 %.

Se chauffer au bois, une solution qui reste compétitive

A titre d'exemple, pour la même quantité de chaleur fournie, le coût de l'énergie d'une solution poêle à granulés sera 20% moins chère qu'une solution chaudière murale au gaz naturel (entretien compris mais hors coût d'installation). Autre exemple, une famille de 4 personnes ayant des besoins de chauffage de 160 kWh/m²/an déboursa plus de 2 600€/an si elle se chauffe uniquement à l'électricité. En s'équipant d'un poêle à bois bûche qui assurera 60% de ses besoins de chauffage, elle fera une économie annuelle de plus de 900€/an.

Et le soutien confirmé des pouvoirs publics

Les équipements utilisant les énergies renouvelables pour produire de la chaleur, appareils de chauffage au bois, panneaux solaires thermiques, pompes à chaleur géothermique, bénéficieront toujours en 2016 du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) de 30%. De plus, dans le cas d'un logement construit avant 1990, l'éco-prêt permet d'emprunter à taux zéro pour l'achat d'un l'équipement sans condition de ressources, si l'installation est faite par un professionnel qualifié RGE. Par ailleurs, la loi de finances rectificative pour 2015 indique que la contribution climat énergie, inscrite dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, passera de 22 € par tonne de carbone en 2016 à 30,50 € en 2017. Cette contribution atteindra 56 € la tonne en 2020, de sorte que, même s'il s'avérait que le prix du pétrole reste bas, son coût pour le consommateur augmentera. De quoi orienter encore le choix du particulier vers les énergies renouvelables et le chauffage au bois.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Créé en 2000 par les industriels et l'ADEME, le label Flamme Verte, promeut une filière de qualité pour le chauffage au bois en attestant la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Actuellement, le label Flamme Verte représente plus de 3 600 références commerciales présentes partout en France.

Pour suivre Flamme Verte : www.flammeverte.org - **twitter :** [@FlammeVerte](https://twitter.com/FlammeVerte)